



Règlement Tournoi National B du TT Plaisancois

Samedi 30 & Dimanche 31 Mars 2024

✘ **Article 1** : Le **Tennis de Table Plaisancois** organise son **tournoi National B** (n° d'homologation : N° à définir) les **samedi 30 et dimanche 31 Mars 2024** au **gymnase Jules Verne de Plaisance du Touch–Av Montaigne– 31830 Plaisance du Touch**. (plan disponible sur notre site internet www.ttplaisancois.fr/tournoi)

✘ **Article 2** : Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés FFTT. La présentation de la licence et d'une pièce d'identité (avec photo) est obligatoire lors du pointage.

✘ **Article 3** : Le juge-arbitre est **François Dumont (JA3)**, il est secondé par **Alain Lavielle (JA1)**, **Marvin SANTOS (JA1)** et **Philippe BREDA (JA1)**. Les épreuves se déroulent suivant le règlement F.F.T.T. (parties au meilleur des 5 manches en 11 points). Le coefficient de points pour ce tournoi national est de **0,75 points**.

✘ **Article 4** : Le tournoi se déroule sur **22 tables**. Le pointage des joueurs s'effectue **30 minutes** avant chaque tableau. Le tirage au sort public a lieu sur place **20 minutes** avant chaque tableau. Le forfait du joueur sera prononcé 5 min après le premier appel. Le comité d'organisation et les juges-arbitres pourront prendre toutes décisions pour assurer le bon déroulement du tournoi.

✘ **Article 5** : Le matériel utilisé par les participants doit être homologué par la FFTT. Les balles ne sont pas fournies par l'organisation. Les joueurs doivent se munir de balles plastiques, blanches ou oranges homologués ITTF.

✘ **Article 6** : Le tournoi comporte les tableaux et les dotations suivants :

SAMEDI 30 MARS 2024

Tableaux	Horaire	Place	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes
A NC-1599	09h00	66	80 €	40 €	20 €	Lot
B NC-899	10h15	48	40 €	20 €	10 €	Lot
C 1000-2099	11h00	48	150 €	75 €	40 €	20 €
D NC-1099	12h15	48	50 €	25 €	15 €	Lot
E NC-1799	14h00	66	100 €	50 €	25 €	Lot
F 1200-N°300	15h00	48	200 €	100 €	50 €	30 €
G NC-1399	16h00	48	70 €	35 €	20 €	Lot
H Toutes séries DAMES	17h00	24	50 €	30 €	15 €	Lot

DIMANCHE 31 MARS 2024

Tableaux	Horaire	Place	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes
I NC-1299	09h00	66	70 €	35 €	20 €	Lot
J NC-1899 pts	10h15	48	120 €	60 €	30 €	Lot
K NC-799 pts	11h30	48	40 €	20 €	10 €	Lot
L 1000-N°550	12h45	66	180 €	90 €	45 €	25 €
M Jeunes B-M-C -699 pts	13h30	24	Lot	Lot	Lot	Lot
N NC-999 pts	14h30	48	50 €	25 €	15 €	Lot
O 1200-TC	15h45	48	300 €	150 €	75 €	40 €
P NC-1499 pts	17h00	48	80 €	40 €	20 €	Lot
S STARS	17h00	8	100 €	50 €	-	-

* *Le tableau « Stars » est réservé et gratuit pour les 8 meilleurs joueurs du tournoi (sous réserve d'être inscrit sur un autre tableau au moins). Il permet aux joueurs de faire davantage de matchs tout en assurant le spectacle. Il est homologué et se déroule sous la forme d'un tableau à élimination directe.*

Les tableaux sont mixtes sauf le tableau **H** qui est réservé aux féminines. Le tableau jeunes **M** est limité aux catégories **-11 ans, -13 ans, -15 ans** et le nombre de points licence inférieur ou égal à **699 points**. La dotation totale est de **3805€ + lots**.

☒ **Article 7** : L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier les dotations d'un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Les lots ne sont remis que lors du podium à la fin du tableau concerné, les lots non réclamés à ce moment restent acquis à l'association. Prix attribués pour 16 participants minimum à un tableau. Si les tableaux ne comprennent pas au moins 16 participants, les récompenses sont divisées par 2. En dessous de 10 participants les dotations sont ajustées.

☒ **Article 8** : Les tableaux se déroulent par poules de 3 sauf le tableau **S** qui est à **élimination directe**. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau par élimination directe.

☒ **Article 9** : Les parties pendant les poules sont arbitrées par les joueurs.

☒ **Article 10** : Un joueur peut s'inscrire à **3 tableaux maximum par jour**.

NOS TARIFS

- Tarif par tableau **9€ / 1 tableau – 17€/ 2 tableaux – 24€ / 3 tableaux** hors tableaux toutes catégories (O) et jeunes (M).
- Tableau **O** : **10€**
- Tableau **M** : **6€**.

Les inscriptions sont à faire parvenir **au plus tard le mercredi 27 mars 2024 à 20h** via notre formulaire :

Lien à ajouter

Le lien est aussi disponible sur notre site internet : www.ttplaisancois.fr/tournoi

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse secretaire@ttplaisancois.fr. Si des places sont encore disponibles, l'inscription sur place est possible, avec une majoration de 1€ par tableau.

☒ **Article 11** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou de tout incident pouvant survenir au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et le trajet. Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation sont supportés par celui ou celle qui en est l'auteur.

☒ **Article 12** : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers...).

☒ **Article 13** : Il n'y a pas d'interruption à l'heure du repas. Une buvette propose des sandwiches chauds et froids, des gâteaux et des boissons.

☒ **Article 14** : Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Pour ce qui a pu être omis dans ce règlement, et pour le bon déroulement des épreuves, il est fait application des règlements de la **F.F.T.T.**

☒ **Article 15** : Le remboursement d'engagement n'est possible qu'après perception de frais équivalent à 5€ par tableau annulé par le joueur, et dans la mesure où l'annulation se fait avant la clôture du tableau concerné.

☒ **Article 16** : La table de pointage et de paiement des inscriptions est ouverte 1h avant le début du 1er tableau de chaque journée.

✦ **Article 17** : Il est rappelé qu'il est interdit de fumer et de vapoter dans le gymnase.

✦ **Article 18** : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale applique l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.